

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1393 17/11/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Doran Mohamed Ahmed (Chick) est engagé en qualité de domestique au salaire mensuel de 5.000 francs exclusif de toutes indemnités, y compris celles pour charges de famille, et mis à la disposition de M. l'Inspecteur du Travail et des Lois sociales, en remplacement de M. Mohamed Ibrahim Dini, licencié pour raison de santé.